

5870
164

Vanden Bruel,

artiste - peintre

St^e Josse-ten-Doode



Le 14-12-31

Cher Monsieur le Conservateur

Je vous remercie de
~~peut-être de votre très~~
~~agréable intervention qui~~
~~n'est malheureusement pas~~
~~venue.~~

Très cordialement
votre dévoué

Je serai reprenne mon tableau
par la maison Mommme
sans le courraent de cette
semaine. Je vous serais
oblige de remettre les
deux photographies à votre
fréssier afin que je puisse
la reprenne en passant.
Bonne nuit. Je vous prie d'excuser
le courraent en chef me
salutations très respectueuses
van den Broek

RÉCÉPISSÉ

(la lettre) Je reconnais avoir repris possession de l'œuvre de Van den Broeck ~~ouvrage~~ soumis
à l'examen de la Commission directrice des MUSÉES ROYAUX DE PEINTURE ET
DE SCULPTURE, et faisant l'objet de sa communication N° — en date
du 18 Décembre 1931 Entrevu par la Messon et Bonnen

Bruxelles, le 18 Décembre 1931.

Pour Bonnen

Gode
Boulevard des Minimes 32

8 décembre 1931.

C.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai pas manqué de montrer à la Commission d'art moderne, les deux photos que vous m'avez remises et qui représentent deux de vos tableaux acquis récemment par l'Etat. En sa séance d'hier, la dite Commission n'a pas cru pouvoir émettre un avis favorable à l'admission de l'un ou de l'autre de ces deux tableaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

L. V.

A Monsieur Van den Bruel,
45, rue du Moulin,
St Josse-ten-Noode,

E/V.

Ce 9 novembre 1931.

Com. Art Mod

M. Vanden Bruel est venu me voir pour me demander la raison pour laquelle la Commission d'Art Moderne a refusé d'accepter le tableau qu'il présentait. J'ai répondu que la discrétion m'empêchait de lui donner ces raisons.

Il m'a soumis alors la photographie de deux tableaux achetés récemment par l'Etat avec la demande de les soumettre à la Commission afin que celle-ci examine si elle ne voudrait pas accepter ce tableau pour nos collections.

LVP

31 octobre 1931.

C.

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 29 août dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'art moderne, en séance du 29 octobre, a examiné le tableau que vous avez bien voulu lui soumettre.

Nous avons le regret de vous dire que l'avis émis par la dite Commission n'est pas favorable à l'acquisition de cette oeuvre. Nous tenons celle-ci à votre disposition, et il vous est loisible de venir la retirer, 9, rue du Musée, contre reçu, et sur présentation de la présente, tous les jours de la semaine, de 9 1/2 à 12 et de 14 1/2 à 16 heures (le dimanche et le samedi après-midi exceptés).

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Vanden Bruel,
Artiste-peintre,
10 du Moulin, 45,
St Josse-ten-Noode.

Commence
un moment

Tallemont pour servir
de souvenir
63/4-12

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous
soumettre pour achat
du Musée madame, mon
tableau intitulé "La lettre"
(Prix 10.000 fr)

Agreez, je vous prie
Monsieur le Conservateur en Chef
mes respectueuses salutations.

Veuillez agréer,

Bryelles, le 29 Août 1921.

27 août 1931.

Monsieur,

J'ai bien reçu le tableau que vous présentez aux Musées.

Il est d'usage lorsqu'on présente une oeuvre à soumettre à la Commission, qu'on m'écrive une lettre comportant l'indication du prix de cette oeuvre afin que je puisse, le cas échéant, produire cette lettre au Ministre, au cas où la Commission émettrait un avis favorable.

Veillez m'adresser cette lettre et agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

L. P.

Monsieur Van den Bruel,
rue du Moulin, 45,
St Josse-ten-Noode

La lettre est
donnée à l'ordre
de son gendre
me versé le 28/8/31
par son gendre
à qui il faut adresser
sa lettre

A Monsieur van Luyck,
Conservateur en Chef
des Musées Royaux de Peinture

50
Place du Musée

van de Bruel

Rue de Valenciennes 45

Spion. te koop

"La Lettre"

Prix : 10.000 fr.